BULLETIN MUNICIPAL N°25 – Février 2020

Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
Tél :0248573445
mairie.ste-thorette@wanadoo.fr
www.saintethorette.fr

Sommaire

EDITO : offre d'emploi… PAGE 1

COMMUNICATION
- CR du conseil municipal du 05/11/2019 PAGE 2
- CR du conseil municipal du 10/12/2019 PAGE 3
- Recensement 1er trimestre 2020 PAGE 4
- Elections municipales 2020 PAGE 4
- Aide à l'obtention du permis de conduire PAGE 4
- Pont de Sainte-Thorette PAGE 4
- Usine d'assainissement d'eau PAGE 5
- Gestion des assainissements non collectifs PAGE 5
- Déchèterie de Lury sur Arnon PAGE 6
- Modification dates d'enlèvement des déchets PAGE 6
- Boite aux lettres PAGE 6

AVIS A LA POPULATION
- Boulangerie PAGE 6
- Vente de fruits et légumes PAGE 6
- Relais des Kangoos PAGE 7
- Médiathèque, etc… PAGE 7

PENDANT CE TEMPS-LÀ À SAINTE-THORETTE
- Vœux du maire PAGE 8
- Nos moutons PAGE 8
- Saint Vincent PAGE 7
- Expo d'oiseaux exotiques PAGE 8

CALENDRIER PAGE 8

Rédacteur en chef Laurent GUILLAUD,

Edito : le mot du Maire



Je me suis beaucoup exprimé dans ce bulletin qui se voulait être une tribune ouverte à tous les habitants…cet objectif n'a pas été atteint car peu de personnes nous ont fait parvenir des articles traitant de leurs préoccupations. Il n'est jamais trop tard !

En cette période d'élections municipales, je me dois de garder une certaine réserve.

Quelques remarques cependant :

Si l'on me dit qu'un conseiller municipal ne donnera que dans la limite où cela ne gêne en rien sa vie personnelle (familiale, professionnelle), je n'ose imaginer le travail que devront abattre ses colistiers, Maire en tête.

Si l'on me dit qu'on ne veut pas entendre parler de politique, je me demande quelle orientation aura la liste constituée. Toute notre vie n'est faite que de politique dans le bon sens du terme. La politique, c'est la gestion d'une organisation sociale et en ce sens, la politique est noble. Ce n'est pas parce que quelques politiciens professionnels s'en servent à des fins personnelles plus que pour la communauté, qu'il faut la rejeter en bloc.

A titre d'exemple, je peux m'interroger sur les prochaines élections sénatoriales. Pour qui votera le Maire de Sainte Thorette ?

Enfin il ne faut pas jouer sur les peurs. La peur de ne pas avoir de conseil municipal et d'être rattaché à une autre commune. La peur d'être mal représenté sans se donner le droit d'analyser qui on élit et sur quel programme. Entre les deux tours et après s'il le faut, il y aura des Tauriciennes et des Tauriciens qui réagiront, je le sais car j'ai échangé sur ce sujet avec des personnes de confiance.

En attendant et puisque c'était mon engagement dès le début de mon mandat, je ne suis pas candidat et je souhaite à ceux qui ont entrepris de se présenter de pouvoir le faire, en n'oubliant pas que, la tâche, si on veut représenter la commune et continuer son développement, est immense. Elle demande un engagement total de tout un conseil.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez apportée et j'espère ne pas vous avoir déçu pendant ces six années.

Alain Dos Reis

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 05/11/19 *(Séverine)*

1/ Pont de Sainte-Thorette

« projet d'installation temporaire de feux intelligents »

M. le Maire donne la parole aux représentants du Conseil Départemental du Cher afin d'expliquer leur proposition.

En premier lieu, les représentants du Conseil Départemental rassurent les élus et les habitants de la commune quant à l'état du pont. Celui-ci est plutôt en bon état.

Cependant, la chaussée ne faisant que 5 mètres de large, lorsque deux camions se croisent, ceux-ci sont obligés de se mettre en partie sur les trottoirs qui ne sont pas prévus pour cela.

Il existe 2 types de travaux possibles pour créer une chaussée de :

- 5.50 mètres : durée des travaux au moins 6 mois - coût estimatif d'un million d'euros
- 5.80 mètres : durée des travaux supérieure à 6 mois car obligation de revoir les fondations de l'ouvrage - coût estimatif de deux millions d'euros voire plus.

Des contrôles ont été effectués. Il a été constaté le passage de 113 poids lourds par jour avec 12 croisements entre 2 camions sur le pont.

Le Conseil Départemental propose pour éviter une dégradation l'installation de feux dits "intelligents", c'est-à-dire que l'un des feux se mettrait au rouge lorsque les radars constateront l'éventualité du croisement de deux camions.

Après discussion, le conseil municipal, autorise le Conseil Départemental à continuer les études pour la mise en place des feux "intelligents". Il lui demande également de mettre en place sur au moins l'un des trottoirs des protections pour que les piétons soient plus en sécurité.

2/Location salle des fêtes

M. le Maire souhaite que le conseil municipal autorise l'application du tarif habitants de la commune pour les propriétaires mettant en location des habitations sur la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le tarif habitants de la commune pour les propriétaires louant des habitations sur le territoire communal.

De plus, M. le Maire a constaté, du fait de la gratuité pour les réunions organisées par des organismes publics ou privés, une augmentation de la demande de prêt de la salle des fêtes.

Aussi, il demande au conseil municipal de conserver la gratuité pour les organismes publics (types EPCI, syndicats d'économie mixte ...) et d'appliquer un tarif pour les organismes privés (types EDF, Orange,). Le coût pourrait être de 50 € + 10 € de chauffage durant la période hivernale.

Le conseil municipal, accepte cette proposition de conserver la gratuité de la salle des fêtes pour les organismes publics et d'appliquer le tarif de 50 €+ 10 € de chauffage durant la période hivernale pour les organismes privés à compter du 1er janvier 2020.

3/ SIRS DE LURY/ARNON : adhésion de la communauté de communes Villages de la Forêt

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du SIRS de Lury/Arnon concernant la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

Le comité syndical du SIRS en date du 5 septembre 2019 a donné un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt. Cela implique également l'accord des communes du Syndicat.

Aussi, le conseil municipal doit délibérer à cette demande d'adhésion.

Après discussion, le conseil municipal, accepte à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

4/ Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de FerCher - Pays Florentais

M. le Maire informe qu'il a reçu un courrier de la Communauté de Communes FerCher - Pays Florentais concernant leur projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et sollicitant l'avis des collectivités avoisinantes.

Après étude des différentes pièces, via le site internet de la Communauté de Communes, M. le Maire fait part de ses remarques :

- les parcelles sur Villeneuve-sur-Cher sont classées en zone A alors que le PLU de Sainte-Thorette a classé les parcelles limitrophes en zones N,
- les parcelles entourant le hameau de Plotard sont indiquées en zone N (zone naturelle à vocation jardins potagers ou d'agrément), cela peut poser problème aux habitants du hameau concernant leurs parcelles. Que signifie exactement cette définition?

Aussi, il propose au conseil municipal de faire parvenir un courrier à la Communauté de Communes FerCher - Pays Florentais pour faire remonter ces remarques.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise M. le Maire à émettre les observations.

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 10/12/19 *(Séverine)*

1/ SBPA : convention 2020

M. le Maire informe que la Société Berrichonne de Protection des Animaux de Marmagne (SBPA) a fait parvenir une nouvelle convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2020 (chiens errants ou en divagation sur la commune).

Le coût est de 214.65 € (0.45 € x 477 habitants).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

2/CDC Cœur de Berry : transfert aux communes des aires de jeux extérieures au 1er janvier 2020

M. le Maire informe qu'il a reçu de la CDC un courrier concernant le transfert en pleine propriété des jeux extérieurs pour enfants sur l'ensemble du territoire.

Sur la commune de Sainte-Thorette, 2 aires sont concernées, voir annexes :

- terrain de sports, route de Mehun : 5 jeux pour 10 480.82 €
- Fublaine : 3 jeux pour 8 523.15 €

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 10/12/19 *(Séverine)*

La CDC a approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions, le 23 septembre dernier :
- le transfert en pleine propriété à titre gratuit des jeux extérieurs pour enfants dont la liste est annexée à la présente délibération, et ce, à compter du 1er janvier 2020.
Les communes devant également délibérer, M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter ce transfert.
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de propriété au 1er janvier 2020.

3/Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) à hauteur maximale de 20 006.50 €, soit 25% de 80 026.01 €.
C/2121 : 280 €
C/21571 : 4 136 €
C/2158 : 1 500 €
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4/Copiefax : proposition location photocopieur
M. le Maire informe qu'il a reçu une proposition concernant le photocopieur de la mairie dont la durée de location se termine bientôt.
Le prestataire actuel est la société Copiefax. Le prix de la location trimestrielle est de 215.01 € HT. Le coût des copies est facturé sur la base de 0.057929 € HT la copie couleur A4 et 0.0057929 HT la copie noire A4.
La nouvelle proposition est de 235 € HT par trimestre. Le coût des copies sera facturée à part sur la base de 0.05 € HT la copie couleur A4 et 0.005 € HT la copie noire A4.
En se basant sur la même quantité de photocopies, le coût serait quasi équivalent.
Après discussion avec le commercial, celui-ci est prêt à faire un geste commercial supplémentaire : soit le transfert du copieur de la mairie vers la médiathèque sans surcoût de loyer, seules les photocopies seraient facturées (quantité déjà intégrée dans le photocopieur de la mairie).
A l'unanimité, le conseil municipal, accepte la proposition de Copiefax et autorise M. le Maire à signer l'offre commerciale.

5/Médiaself : proposition ajout de matériel supplémentaire informatique - poste secrétariat
M. le Maire informe que suite à la visite de maintenance de la société Médiaself pour le contrôle du matériel informatique de la mairie et de la médiathèque, une proposition pour augmenter la capacité d'un poste à la mairie, qui commence à donner des signes de fatigue, nous est parvenue.
Il est proposé d'installer :
- un disque dur supplémentaire de 512 Go : 150.00 € HT
- une carte Wi-fi : 16.67 € HT
- une carte mémoire 8 Go : 57.50 € HT
TOTAL : 224.17 € HT
Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis.

6/Coupes de bois 2020
M. le Maire informe le conseil municipal que les services de l'ONF sont passés en mairie pour informer du nombre de stères disponibles pour l'année 2020 (estimation faite à environ 50 stères).
Il propose d'informer les habitants de cette opportunité en mettant un article dans le bulletin municipal.
Le coût du stère serait de 10 € à compter du 1er janvier 2020.
A l'unanimité, le conseil municipal, accepte cette proposition.

7/Extincteurs : achats
M. le Maire informe que suite à la visite annuelle de maintenance des extincteurs, le rapport précise que 2 extincteurs datant de 1999 sont à remplacer (en mairie).
Deux devis ont été demandés à la société Protection Technique et la société Formation Incendie Conseil.
Les propositions sont les suivantes :
- Protection Technique : 204 € HT (soit 244.80 € TTC) l'extincteur
- Formation Incendie Conseil : 80 € HT (soit 96 € TTC) l'extincteur
Après discussion, le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société Formation Incendie Conseil et autorise M. le Maire à signer le devis.

8/Extincteurs : contrat de maintenance
M. le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement le prestataire de maintenance du parc d'extincteur, la société Protection Technique, est titulaire du contrat depuis juin 1987.
Depuis cette date, aucune mise en concurrence n'a été faite.
Après avoir retravaillé sur les contrats d'assurance, de gaz, il souhaite que le conseil municipal étudie le contrat de maintenance des extincteurs.
Aussi, il a demandé à 2 sociétés dont la Protection Technique de lui fournir un devis.
Ces 2 sociétés ont fait parvenir une proposition commerciale :
- la société Protection Technique pour 145.50 € HT (soit 174.60 € TTC)
- la société Formation Incendie Conseil pour 167.25 € HT (soit 200.70 € TTC).
Le conseil municipal est conscient que le montant de la société Formation Incendie Conseil est plus cher que celui de la Protection Technique, mais souhaitant avoir des circuits courts pour la majorité des dossiers (cette société se trouvant dans le département du Cher alors que la protection technique a son siège social dans l'Allier), le conseil municipal, après avis d'autres collectivités proches d'elle utilisant ce prestataire, décide de retenir la proposition de la société Formation Incendie Conseil.
Un courrier sera adressé à la Protection Technique pour résilier le contrat de maintenance avant la date anniversaire.

Rappel : les comptes rendus complets des Conseils municipaux sont affichés en mairie.

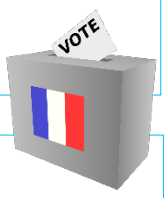
Rappel Recensement 1er trimestre 2020 *(Laurent)*



Si vous êtes nés en 2004 que vous avez 16 ans en janvier février ou mars, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser.

Elections municipales 2020 : lieu du vote *(Laurent)*

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour.
Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.
Exceptionnellement les bureaux de vote seront situés dans la salle de motricité de l'école maternelle



Elections municipales des 15 et 22 mars 2020 : résumé de l'arrêté préfectoral *(Laurent)*

Dans les communes de moins de 1000 habitants, une déclaration de candidature n'est obligatoire que pour le 1er tour du scrutin. Les candidats non élus au 1er tour sont automatiquement candidats au deuxième tour. Une déclaration de candidature au second tour n'est possible que si le nombre de candidats au 1er tour est inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.
La déclaration de candidature se fait par formulaire CERFA déposé en main propre à la préfecture, ou par un mandataire.
Pour le 1er tour du scrutin, les déclarations de candidature devront être déposées du lundi 10 février au jeudi 27 février. Pour le 2ème tour du scrutin, dans les conditions citées ci-dessus, les déclarations de candidature devront être déposées du lundi 17 mars au mardi 18 mars. Tout dépôt de candidature doit se faire, pour la préfecture du Cher, entre 9h et 18h. Une prise de rendez-vous est possible sur le site internet de la préfecture, rubrique « élections municipales des 15 et 22 mars 2020 ».

Aide à l'obtention du permis de conduire *(Séverine)*

Des aides financières peuvent être octroyées à tout jeune qui souhaite obtenir le code dans le cadre de la conduite accompagnée ou non.
Aide du département pour les jeunes de 15 à 18 ans domiciliés dans le Cher, en partenariat avec l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers du Cher. Voir les modalités sur https://www.departement18.fr/Mobilite-et-Secours
Aide de la mairie : par délibération du 13/10/2017, le CCAS décide d'octroyer une aide de 100€ pour tout jeune de 15 à 25 ans (ou cas particulier de personnes plus âgées après demande faite au CCAS et avis donné par ses membres) qui s'inscrit à l'examen du code dans une auto-école, à partir de la date de délibération. L'aide sera versée directement à l'auto-école concernée. L'aide ne sera versée qu'une seule fois. Pour plus de renseignements, s'adresser en mairie aux heures d'ouvertures.



Pont de Sainte-Thorette *(Laurent)*

Nous avons pour la deuxième fois (suite au 1er refus des Tauriciens de mettre en place un feu par alternance au niveau du pont), reçu un agent du département pour revoir le projet de sécurisation du pont.
Rappel de la situation : le pont de Sainte-Thorette a une largeur insuffisante pour le croisement de deux poids lourds, avec pour conséquence l'empiètement des véhicules sur les trottoirs, ces derniers n'étant en aucun cas conçus pour supporter le poids des dits véhicules. La chaussée est non conforme aux normes actuelles. S'il arrive quelque chose, la responsabilité du département sera engagée. Malgré tout, après expertise, l'ouvrage est plutôt en bon état, même si un ceinturage des piliers est à prévoir.
Etudes en cours : les études visant à l'élargissement de la chaussée sont en cours. Deux élargissements différents sont envisagés, suivant deux normes différentes :
• élargissement >5,50m : chiffrage s'élevant à 1,5M / 2M d'euros : horizon d'une dizaine d'années.
• Elargissement inférieur à 5,50m : chiffrage s'élevant à 1M d'euros.
Pour ces deux options, il faut compter 6 mois d'arrêt de la circulation.
Que fait-on maintenant ? Proposition d'un feu intelligent. Vert ou clignotant orange / rouge. Si détection de deux « poids lourds », le deuxième « poids lourd » est stoppé. A affiner ce qu'on entend par « poids lourds ». Les informations disponibles aujourd'hui donnent : 2900 véhicules jour, 113 poids lourds, fréquence de croisement de deux poids lourds évaluée à une douzaine par jour.
Le projet ne prévoit pas le réaménagement des accotements.
Prochaine étape : réunion publique pour présentation d'un projet avancé intégrant la solution avec feu intelligent.



Usine d'assainissement d'eau *(Noëlle, deuxième parution de l'article)*

RAPPEL: le captage du CARROIR fournit une eau très dure en calcaire: 36° F et chargée en nitrates: plus de 50mg/l et autres pesticides.
Le 22 novembre 2018, VEOLIA a présenté une possibilité d'installation d'une unité de traitement par Osmose Inverse Basse Pression qui diminuerait le calcaire, le nitrate et les pesticides.
Le traitement ramènerait le calcaire à 13,2° F, les nitrates à environ 23mg/l et moins de pesticides.
Selon VEOLIA, les abonnés économiseraient sur les produits lessiviels, les produits anticalcaire, le renouvellement des appareils ménagers, l'achat d'eau en bouteilles.
Le SIAEP achèterait moins d'eau au SMAERC pour garantir la teneur en nitrates en dessous des 50mg/l
Par contre le prix de l'eau augmenterait de 0,579/m3 si l'on se base sur la durée restante de 10 ans du contrat d'affermage, moindre si on allonge cette durée à 12 ans. Les travaux pour installer cette usine de traitement sont évalués à 2 ans, l'augmentation du prix de l'eau par contre commencerait dès le début des travaux soit avant que les usagers ne bénéficient d'une eau adoucie.
AUJOURD'HUI: les membres du SIAEP ont pris la décision de passer commande à VEOLIA pour la construction de l'unité de traitement par OSMOSE Inverse Basse Pression. Elle sera en fonctionnement dans un an et demi.
Cet été 2019 caniculaire et très sec a eu pour conséquence la concentration des nitrates:65,5mg/litre. L'achat d'eau au SMAERC a augmenté pour réduire ce taux et le ramener entre 30 et 40 mg/litre.
Pour le moment pas d'inquiétude sur la distribution d'eau au robinet, pas de pénurie comme peuvent le connaître certaines communes de la CREUSE et du PUY de DÔME ravitaillées par camions citerne, mais si les étés secs et caniculaires se multiplient nous pourrions être soumis au même régime. Alors, ne gaspillons pas notre bien le plus précieux.
Le SIAEP continue son programme de renouvellement des canalisations d'eau: le prochain tronçon qui fera l'objet de travaux est sur LIMEUX, ceux-ci participent à l'économie de l'eau en éliminant les fuites.



La gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) est déléguée à VEOLIA

(Séverine)

Depuis le 1er janvier 2020, la communauté de communes Cœur de Berry a délégué la gestion du service public d'assainissement non collectif sur son territoire.
C'est la 1ère fois dans le Cher qu'un service public d'assainissement non collectif est géré dans le cadre d'une délégation de service public.
Qu'est-ce qu'une délégation de service public ?
C'est un contrat par lequel la communauté de communes délègue sa compétence à une personne morale de droit privé ou public. Ici c'est la Société Veolia qui a remporté le marché.
Cette délégation est totale, c'est-à-dire que la société Veolia assure **intégralement** les contrôles-diagnostics des installations d'assainissement non collectif et réalise, sous sa responsabilité, les contrôles dans le cadre :
- de la création d'un assainissement individuel,
- de travaux de mise aux normes de votre installation individuelle,
- d'une vente,
- de la visite périodique dite de « bon fonctionnement » imposée par la loi. A ce titre, votre installation doit être vue au moins 1 fois sur la période 2014/2022.

Suite à ces contrôles, Veolia rédige les rapports puis vous les transmet directement.
Pour toute demande liée au SPANC, Veolia est votre interlocuteur.
Veolia perçoit directement le coût des contrôles ainsi que les recettes de la redevance.
La délégation est signée avec Veolia pour une durée de 10 ans.
Quels sont les avantages de déléguer ce service à Veolia ?
La société dispose de moyens matériels et humains conséquents pour la réalisation efficace et réactive du service sans discontinuité.
De plus, Veolia propose une étude de sol (test Porcher) permettant de fiabiliser les choix techniques pour votre installation. Cette étude est sans surcoût.
Enfin, la négociation avec VEOLIA a permis de diminuer le *coût annuel* du contrôle périodique de bon fonctionnement qui s'élève désormais à 18 € au lieu de 20 € sur une période de 8 ans (2014-2022).
Quel est le coût* des contrôles à compter du 1er janvier 2020 ? * *révisable annuellement*
Contrôle conception des installations neuves : 184.80 € TTC
Contrôle de bonne exécution des instal. neuves : 118.80 € TTC
Contrôle périodique de « bon fonctionnement » : 144.10 € TTC
à savoir 18 € TTC/an pendant 8 ans
Diagnostic immobilier dans le cadre d'une vente : 192.50 € TTC

Qui contacter et comment ? Les principaux techniciens SPANC sont Yuri DURU et Nicolas HERAUDET .
Pour prendre rendez-vous, le service clients Veolia vous accueille de **8h à 18h** du lundi au vendredi au **0 969 323 529** (appel non surtaxé).



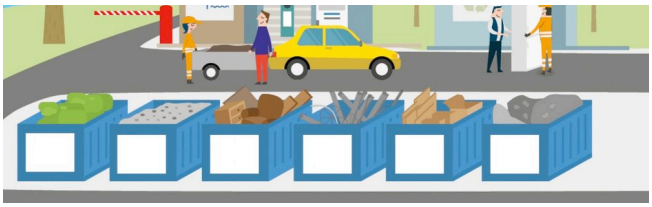
Nicolas HERAUDET



Yuri DURU

Déchetterie intercommunale de Lury sur Arnon *(Joëlle et Babette)*

Lieu dit : « Les Usages », route de Quincy, 02 48 51 73 82
L M Me V 9h-12h / 13h30-17h20 ; `S 9h-12h / 13h30-16h50.
Déchets acceptés : tout-venant – ferraille –gravats – carton – papiers, plastiques – verre – déchets verts – bois – électroménager – batteries – pneumatiques usagés des véhicules automobile et 2 roues provenant uniquement de particulier- – déchets ménagers spéciaux (DMS) : piles, huile de vidange, solvants, peintures, aérosols… - néons, lampes – bouteilles de gaz – extincteurs – vêtements – capsules Nespresso – cartouches et toners
Extension : La déchetterie intercommunale située à Lury sur Arnon s'agrandit. Les travaux débutent le 18 novembre 2019 pour une durée d'environ 4 mois. La déchetterie restera ouverte pendant cette période avec les mêmes services.
Incivilités envers les gardiens de la déchetterie : Les gardiens de la déchetterie sont fréquemment victimes d'incivilités, insultes et menaces, et ce, dès lors qu'ils veulent faire appliquer le règlement. Ceci est inacceptable. Des poursuites auprès de ces usages irrespectueux seront systématiquement engagées
Sac de tri : certains habitants de la CDC utilise les sacs de tri comme sac de transport pour emmener leurs déchets non recyclable à la déchetterie et/ou les utilisent comme sac de déchets et les mettent dans la benne de tout-venant. Cette pratique est interdite. Le sac de tri ne doit être utilisé que pour contenir des déchets recyclables et doit être déposé devant chez soi la veille du jour de collecte en porte à porte
Déchets sur la voie publique : afin d'éviter que les déchets et les végétaux ne tombent sur la route, merci de bâcher ou sangler correctement votre remorque si vous vous rendez à la déchetterie. En effet, de nombreux détritus, branchages…sont retrouvés sur les routes menant à la déchèterie.
Point d'apport volontaire (verre et habits) : il est rappelé que tout dépôt de détritus dans et aux abords des points d'apport volontaire de verre est puni par la loi (article R632-1 et R635-8) du Code Pénal. Tout contrevenant sera poursuivi.
Tri : le refus de tri est de plus en plus important chaque année. Cela a une incidence sur le montant de votre redevance. Afin de vous aider à mieux trier, une réglette de tri est en cours d'élaboration et vous sera distribuée prochainement.



Modification des dates de collecte des déchets *(Séverine)*



Semaine 16 : collecte le vendredi 17 avril / **Semaine 21** : collecte le vendredi 22 mai / **Semaine 23** : collecte le vendredi 05 juin / **Semaine 29** : collecte le vendredi 17 juillet / **Semaine 46** : collecte le vendredi 13 novembre.

Boite aux lettres *(Noëlle)*

N'oubliez pas de mettre vos noms et prénoms sur vos boîtes aux lettres si vous voulez recevoir vos courriers, magazines et colis: les facteurs changeant régulièrement, ils ne vous connaissent pas forcément, les secrétaires de mairie non plus lorsque vous ne vous présentez pas.



Avis à la population

Boulangerie… *(Laurent)*

La boulangerie pâtisserie Jean AGUILAR à Preuilly, vous propose une vente à domicile. La tournée a lieu les mardis, jeudis, samedis et dimanches entre 8h et 10h30 suivant votre lieu d'habitation.
Pour plus d'information : 02 48 51 31 11



Vente de fruits et légumes *(Laurent)*

Depuis la mi-décembre, deux maraîchères vous attendent avec le sourire, sur le parking du restaurant "les Rives du Cher" avec des légumes d'agriculture raisonnée et locale. Elles sont présentes le jeudi matin de 9h30 à 10h30. Elles proposent une vente de légumes au détail ainsi que des paniers de 20€ à 40€ suivant les tailles. Les légumes et prix qu'elles présentent dépendent des saisons et des disponibilités des maraichers avec qui elles collaborent.

Pour plus d'informations :
www.lacorbeilleberrichone.com / lacorbeilleberrichonne@gmail.com



Le relai des Kangoos *(Laurent)*



L'association ARPPE en Berry - ACEPP 18 gère en direct le Relais d'Assistants Maternels Parents Enfants des Kangous. Organisés par secteurs, ils se déplacent sur les différentes communautés de communes du département du Cher, au service des familles, des assistants maternels, des assistants familiaux, professionnels petite enfance,… Sur Sainte Thorette, retrouvez les à la médiathèque les 18/02, 17/03, 14/04, 12/05, 16/06.

La médiathèque *(Babette)*

Coordonnées
9 route petite école
09 71 25 14 10 mediatheque.ste-thorette@orange.fr
Une offre riche et gratuite
Laissez-vous emporter... Vous trouverez une offre riche en livres, revues, cd, dvd, jeux de sociétés, un accès à internet, une mise à disposition de consoles de jeux, tablettes, liseuses
Horaires d'ouverture…

Horaires d'ouverture		
jour	matin	après-midi
lundi		
mardi		15h-17h30
mercredi		14h-18h
jeudi	10h-12h	16h30-18h30
vendredi		15h30-18h
samedi	10h-12h	14h-16h (**)
dimanche	10h-12h (*)	

(*) 1er dimanche du mois
(**) 2ème samedi du mois

L'inscription est gratuite
L'inscription personnelle vous permet d'emprunter des documents.
Le programme des animations
Pensez à consulter :
Le panneau d'affichage de la médiathèque
La page facebook
https://www.facebook.com/mediathequesaintethorette/
Le bulletin municipal
Le site internet
http://www.saintethorette.fr/?q=bibliothèque
Les flyers
Le panneau d'affichage électronique devant la mairie
Accéder à votre compte lecteur
Vous pouvez réserver un document directement sur le site de la MDC (http://lecturepublique18.fr/). Vous vous rendez ensuite à la médiathèque où vous attend le document.

Après-midi jeux de sociétés *(babette)*

L'Equipe de la MEDIATHEQUE de Sainte-Thorette vous a convié à passer un agréable moment le mardi 28 janvier 2020 à partir de 15 h 00, autour des jeux de société de votre choix. Cet événement, particulièrement apprécié, a rassemblé pour cette édition une vingtaine de personnes. **Il a lieu tous les derniers mardis du mois.**
Pour plus d'information sur les prochaines rencontres jeux : Mediatheque.ste-thorette@orange.fr / 09 71 25 14 10

Exposition sur le bouton *(babette)*

Du samedi 25 janvier au samedi 29 février
Pour tout savoir sur l'histoire du bouton…Depuis quand date cet ustensile ? Avant le bouton : des boucles, des arêtes de poisson, des lacets, des ceintures, des épingles. Pourquoi sont-ils positionnés à droite ou à gauche ?…Une belle exposition proposée par Caroline Mège.



Spectacle : les filles de Saint-Pierre *(Babette)*

Samedi après-midi, la Médiathèque proposait « Vacherie d'Vie » une déambulation des textes de Gaston Couté et Jacques Prévert présentée par les filles de Saint Pierre.
Les 46 spectateurs étaient sous le charme de ces drôles de dames. Proches des gens, elles ont su faire passer avec humour un vent de poésie.



Atelier déco de noël *(Babette)*

18 enfants ont participé à la décoration encadrés par les bénévoles.



Vœux du Maire *(extrait du Berry)*



Alain Dos Reis, maire, présentait vendredi soir 10 janvier ses derniers vœux à ses concitoyens, avec simplicité et une belle émotion.

« Je pourrais vous dire, dans deux mois, "j'ai fini mon mandat, bonne année et au revoir". Ce serait renier tout ce que j'ai défendu jusqu'alors. Un maire est là pour servir et ne doit pas mener la politique de la terre brûlée, après moi le déluge… », a lancé le premier magistrat.

Une commune éco-responsable : « Ces derniers vœux sont importants, c'est en quelque sorte un passage du témoin. Le bilan de ce mandat, côté travaux, est important, mais il reste bien des choses à faire. »

Côté environnement, « nous avons fait le choix depuis longtemps d'être une commune éco-responsable. Voilà pourquoi nous avons créé une serre pour fleurir la commune à moindre frais, et pourquoi, depuis 2016, nous nous sommes engagés dans la démarche "0 pesticide". Sans compter la gestion plus rigoureuse de l'éclairage public avec l'extinction entre 23 heures et 5 heures, la mise en place de l'aire de covoiturage, de l'éco-pâturage et des jardins partagés.»

Il s'est aussi félicité que « nous ayons développé le bien vivre ensemble. Je suis heureux de constater que les habitants y participent encore plus nombreux. J'en profite pour mettre à l'honneur les associations et les bénévoles qui animent la commune.»

Après avoir observé que « l'endettement de la commune est inférieur à ce qu'il était en 2014 », Alain Dos Reis a souhaité à la commune « une équipe courageuse et compétente pour prendre la suite », tout en avouant « le plaisir pris à diriger Sainte-Thorette, malgré les difficultés et les sacrifices consentis ».

Nos moutons *(Christine)*



A l'automne, peut être avez-vous remarqué que les brebis ont été rapatriées dans leur enclos situé derrière l'école et la crèche ; de l'herbe bien verte et bien haute les attendait.

L'hiver est arrivé, la Coopération Sociale et Solidaire (C2S services) implantée à Vierzon, association humanitaire, propriétaire des brebis, a consenti à nous les laisser durant la période hivernale : une belle cabane, du foin et de l'eau à volonté, deux employés communaux qui veillent sur ce petit troupeau et des enfants attentionnés qui s'inquiètent dès qu'ils ne les voient plus.

Ce 8 janvier...un heureux évènement, même chez les brebis ! La naissance d'une agnelle à la robe brun foncé caractéristique de cette race très ancienne et rustique. Sa couleur virera au châtain clair à l'âge adulte. La maman et la petite se portent bien. Reste à trouver un prénom pour notre belle agnelle !

Vous pouvez venir et les observer en empruntant le passage clôturé contigu à la crèche. Par contre, quelques recommandations : ne pas les toucher, ni leur donner à manger, ni rentrer dans l'enclos ; Seuls Loïc et Stéphane y sont autorisés et quelques adultes identifiés en leur absence.

Expo oiseaux exotiques *(Gaël)*

Le dimanche 27 janvier dernier la SOB (Société Ornithologique Berruyère) organisait une exposition bourse aux oiseaux à la salle des fêtes de Sainte Thorette. Cette association est composée de trente cinq éleveurs amateurs spécialisés dans les oiseaux exotiques. Seize d'entre eux sont venu exposer leurs oiseaux (Moineaux du Japon, canaris, capucins, paddas, cailles de Chine mais aussi des perruches, Callopsittes ainsi que des cacatoès). Cinq de ces éleveurs ont participé au mondial de Matosinhos au Portugal qui se déroulait du 24 au 26 janvier. Leur participation n'aura pas été vaine et ils seront revenus avec un très beau palmarès (10 médailles d'or, 6 d'argent et 6 de bronze).

Félicitation à eux pour ces résultats !



Saint-Vincent *(Noëlle)*

Enrichi de nouveaux membres, le Comité ST VINCENT ST BLAISE a concocté une fête ce 18 janvier 2020 apprécié des nombreux participants: passage du bâton, galette offerte par le nouveau bâtonnier, repas du soir et bal qui s'est poursuivi tard dans la nuit.

Calendrier

Du 14/02 au 02/03
Vacances de février

18/02, 17/03, 14/04, 12/05, 16/06
Kangooroule à la médiathèque

Mardi 25 février 15h
Après-midi jeux à la médiathèque

Mercredi 26 février
Atelier masque à la médiathèque

Vendredi 6 mars 20h
Spectacle Boris Vian, salle des fêtes

Samedi 21 mars
Loto organisé par l'APE à la salle des fêtes de Preuilly

Du 09/03 au 15/04
Expo BD « anuki » à la médiathèque

Retrouver tous les rendez-vous Tauriciens sur www.saintethorette.fr